

tion naturelle ; mais il est aisé d'excepter ces cas ; il n'en est pas moins nécessaire de prévenir les dangers de tous les autres.

*L'accord de la Religion & des rangs , par
Mr. l'Abbé Duval-Pirau , Docteur en
Sorbonne & en Droit , membre de la So-
ciété roïale de Hanovre. A Francfort &
Leipfick 1775.*

SI cet Abbé Duval-Pirau est effectivement Docteur en Sorbonne, on peut dire que la Sorbonne connoît quelquefois assez mal les sujets qu'elle doctorise, ou qu'elle attache assez peu d'importance à ce titre pour en décorer ceux qui ne le méritent pas (a). L'Abbé Duval-Pirau est un des ces foibles rejettons de la philosophie du jour, qui avec assez de courage pour vouloir être incrédule, a néanmoins encore assez de préjugé pour vouloir être chrétien. Allier la sage

(a) Peut-être que cette respectable Société pense sur le doctorat comme un Docteur que nous avons connu, qui disoit en parlant de l'honorifique qualité que la Faculté venoit de lui donner : *Nunc fecistis me doctorem, non tamen fecistis doctiorem*. Du reste la Société de Sorbonne a eu & a encore dans son sein trop d'hommes illustres pour qu'un seul de ses membres (supposé qu'il le soit en effet) puisse affoiblir par sa conduite, par sa manière de penser & d'écrire la grande considération que l'Europe catholique a toujours eue pour cette savante école.